



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

USAGE CONDITIONNEL  
UC2026-90065

## DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 juillet 2026**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2026-90065**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du terrain situé au 10, allée de Nottingham, lot 5 185 073, dans la zone F-47, vise la construction d'un chalet de villégiature. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un chalet de villégiature est un usage conditionnel dans la zone F-47. Par conséquent, cette construction doit être autorisée par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 juillet 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2026**

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,  
Marie-Josée Monderie